



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Comptables

Question écrite n° 45276

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre délégué aux affaires européennes sur le monopole des experts-comptables au sein de la Communauté économique européenne. Le monopole de cette profession diminue le jeu de la concurrence entre spécialistes pas forcément titulaires du diplôme mais tout aussi compétents que certains experts-comptables diplômés. Il lui demande donc quelles sont ses intentions en vue d'une harmonisation des dispositions applicables à cette profession au niveau européen ou d'une reconnaissance des compétences de professionnels intervenant auprès des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Girard Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45276

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5973